

# Circuit Passy - La Chaume

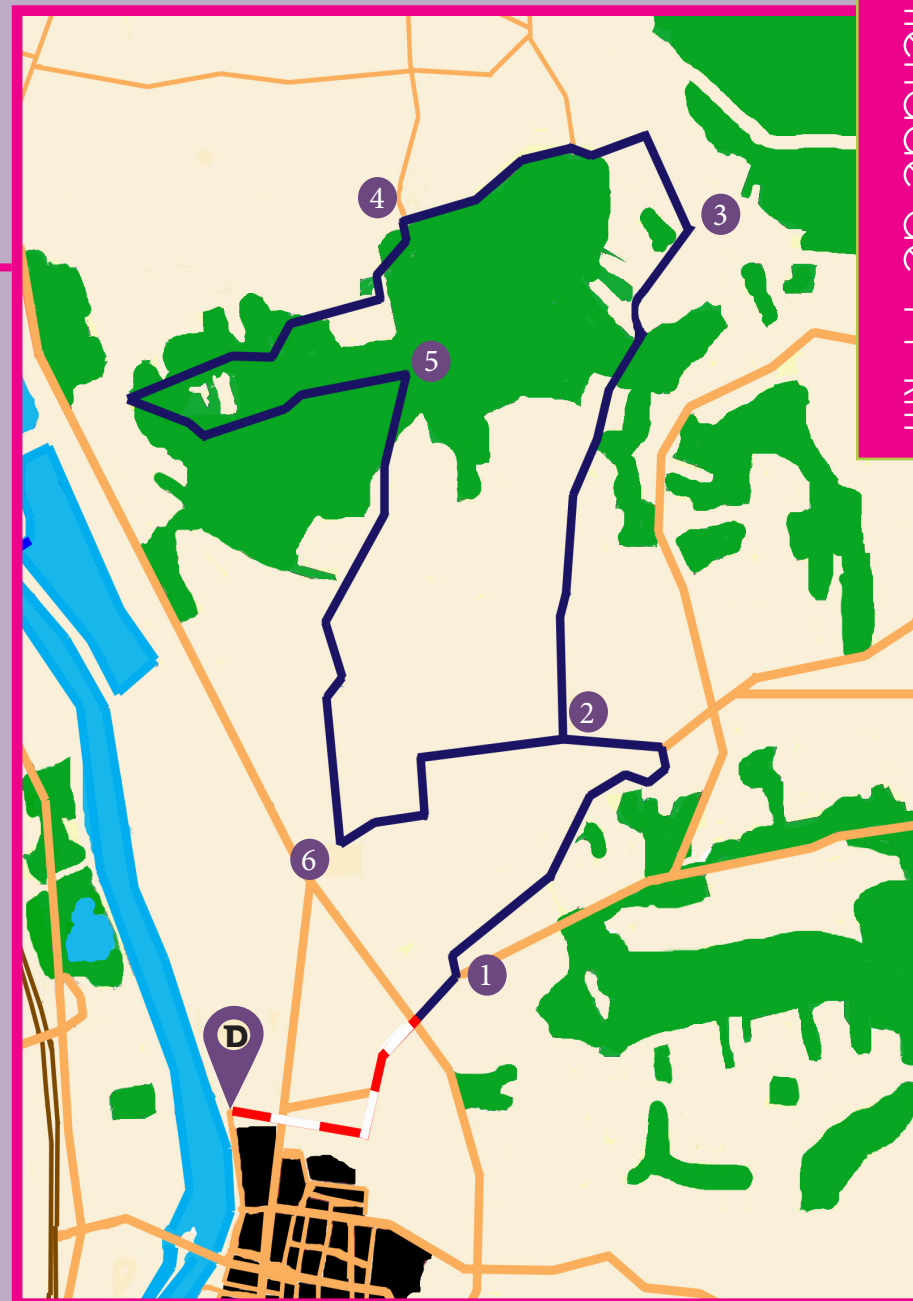
Dénivelé : +188m -188m      Durée Moyenne : 3h

*Très beaux points de vue sur Passy, la vallée de l'Yonne, les plans d'eau de Villeneuve-sur-Yonne, et sur la ville elle-même au retour.*



**Attention danger ! Balade à ne pas faire durant le weekend, en période de chasse ( du 1/10 au 28/02). Domaine privé en forêt et autorisation acquise sous réserve de respecter cette condition.**

- Balisage blanc-rouge- Du parking, remonter les promenades jusqu'au collège. Prendre à gauche la rue de la Cornillatte puis encore à gauche : rue de la Grosse Pierre.
- Au stop, partir à droite, rue de Dixmont, route de Dixmont. Après être passé sous la D606, partir tout droit, suivre le balisage bleu ; 350m plus loin, s'engager sur la petite route à gauche (1) (balisage bleu) qui conduit au « Petit Vau ».
- Suivre la rue des Cannes et prendre le chemin à gauche.
- Au bout de 300m, monter à droite le chemin herbeux (2).
- Passer sous la ligne à haute tension et continuer en laissant tous chemins à droite ou à gauche.
- Le chemin s'insère entre deux zones boisées puis s'infléchit à droite.
- Descendre à gauche dans une zone dégagée. (3). Au bout de 500m, en bas, partir à gauche, (balisage bleu) passer devant le débouché d'un premier chemin goudronné puis au deuxième, (4) monter à gauche puis prendre à droite et continuer sur 850m en laissant tous sentiers à droite et à gauche.
- Parvenu à un éperon qui domine la vallée et des plans d'eau, monter à gauche par un sentier qui passe entre deux poteaux.
- Poursuivre tout droit. Au bout de 750m, on arrive perpendiculairement (5) à un sentier.
- Le suivre à droite puis à gauche et descendre tout droit jusqu'au ru St Ange. Partir à gauche (6) sur 250m et encore à gauche puis tout droit jusqu'au « Petit Vau ».
- Retrouver le balisage bleu. Suivre à droite la rue des Cannes puis sentier encore à droite.
- Franchir un petit pont sur le ru et reprendre l'itinéraire de l'aller (balisage blanc-rouge à partir du pont sous la D606) jusqu'au point de départ.



Promenade de 11 km